

FCP de droit français

**LMdG OPPORTUNITES
MONDE 50 (EUR)**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : RSM Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54
Information SFDR	66

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

Principaux changements :

- 10/11/2025 : Options autorisé dans le prospectus

ANALYSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Premier trimestre 2025

Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4 % des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5 % du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8 % en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78 % sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5 % en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

Deuxième trimestre 2025

Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125 % sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30 % côté américain, 10 % côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2 %. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5 %, reflétant ces inquiétudes. La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

Troisième trimestre 2025

Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performances des indices

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

Quatrième trimestre 2025

Économie : La hausse malgré les incertitudes géopolitiques

Le quatrième trimestre 2025 a confirmé la bonne tenue des marchés financiers, malgré un contexte marqué par une forte instabilité politique et géopolitique. Les actions mondiales ont poursuivi leur progression, soutenues par la résilience des bénéfices des entreprises et par la vigueur persistante du secteur technologique. Sur la période, le CAC 40 a progressé de 3,62 %, l'Euro Stoxx 50 de 5,16 % et le S&P 500, exprimé en euros, de 2,84 %, tandis que l'indice MSCI World affichait une hausse de 3,39 %.

Aux États-Unis, l'administration a été partiellement paralysée par un « shutdown » prolongé, conséquence de l'absence d'accord budgétaire au Congrès. Cette situation, bien que fréquente dans l'histoire américaine, a privé les investisseurs de nombreuses publications macroéconomiques, rendant l'analyse de la conjoncture plus délicate. Les communications parfois contradictoires des membres de la Réserve fédérale ont alimenté la volatilité, jusqu'à la décision de la Fed d'entamer en décembre un assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base. La banque centrale américaine justifie cette inflexion par un ralentissement progressif du marché du travail, même si l'économie dans son ensemble demeure robuste.

Les relations sino-américaines ont de nouveau pesé sur le climat de marché, la Chine ayant annoncé des restrictions sur les exportations de terres rares, suivies de menaces de nouveaux droits de douane par les États-Unis. En Europe, la période a également été marquée par une instabilité politique, notamment en France avec la chute rapide du premier gouvernement Lecornu. Malgré ce contexte, les marchés européens ont été portés par la bonne orientation des secteurs industriels et bancaires.

Le moteur principal du trimestre est resté la thématique de l'intelligence artificielle, qui continue d'exercer une influence déterminante sur les indices. Plusieurs géants technologiques ont publié des résultats spectaculaires : Nvidia a enregistré une hausse de plus de 60 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, tandis qu'Alphabet a franchi une capitalisation historique de 4 000 milliards de dollars grâce au lancement de Gemini 3. Les entreprises du secteur poursuivent un cycle massif d'investissements, soutenant la demande en semi-conducteurs et en infrastructures électriques. Bien que certains observateurs évoquent un risque de surchauffe, les valorisations demeurent jugées absorbables au regard des dynamiques de croissance et de rentabilité.

Enfin, les matières premières ont connu des évolutions contrastées : l'or a poursuivi sa hausse en réaction aux incertitudes géopolitiques, tandis que l'argent et le cuivre ont enregistré une progression notable dans un contexte d'anticipation d'une demande industrielle accrue. À l'inverse, le pétrole a sous-performé, pénalisé par un ralentissement de la demande mondiale et par des anticipations de croissance plus modérées en Chine et en Europe.

Perspectives : une économie qui reste bien orientée

Pour 2026, le scénario central reste celui d'une normalisation progressive des politiques monétaires et d'une croissance mondiale résiliente. Aux États-Unis, la Réserve fédérale devrait poursuivre son cycle de baisse des taux au cours des prochains mois. La croissance devrait rester soutenue par l'assouplissement monétaire, les mesures budgétaires et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle, malgré les effets différés des tensions commerciales.

En zone euro, l'environnement économique s'annonce plus équilibré. La croissance bénéficierait davantage de la demande intérieure et des plans de relance nationaux, tandis que l'inflation, proche de la cible, laisserait la Banque centrale européenne dans une posture d'attentisme. Le secteur bancaire européen, dopé par un contexte de marges d'intérêt toujours favorables, devrait continuer de contribuer positivement à la dynamique bénéficiaire régionale.

La Chine devrait poursuivre un rythme de croissance modéré, encadré par les autorités mais contraint par les vulnérabilités persistantes du secteur immobilier. Les marchés émergents apparaissent bien positionnés : leurs valorisations restent attractives, leurs perspectives bénéficiaires s'améliorent et un scénario de dépréciation progressive du dollar constituerait un soutien supplémentaire.

Dans l'ensemble, les perspectives pour 2026 restent positives, même si l'environnement demeure sensible aux chocs géopolitiques et aux risques liés à la soutenabilité des investissements dans la technologie.

PERFORMANCE DU FONDS

ISIN	Part	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
		31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025
FR0013304086	Part J	624 215,92	667 638.44	12 484,31	13 352.76	+6,96%
FR0010622654	Part I	4 987 621,56	5 291 758.74	15 949,67	17 025.1	+6,74%
FR0010172437	Part R	99 468 055,22	96 714 087.88	1 887,39	1 999.6	+5,94%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Transaction	ISIN	Libellé	Date	Montant EUR
Achat	CH0410027491	UBS ZCP 12-35	20250501	4,130,171.37
Achat	XS3187612216	TORO DO 3.357 09-32	20250920	3,000,000.00
Achat	BE0390219856	KBC GRO 6.0 PERP	20250521	2,400,000.00
Achat	IT0005636532	UNIC 5.625 PERP	20250219	2,750,000.00
Achat	IT0005640260	MEDI CR 4.25 09-35	20250312	2,274,915.60
Achat	XS2965647378	NN GROU 5.75 PERP	20250304	2,200,000.00
Achat	XS3206365150	AXA 5.125 PERP	20251013	3,000,000.00
Achat	US91282CNB36	UNIT ST 1.625 04-30	20250610	3,095,116.06
Vente	CH0410027491	UBS ZCP 12-35	20251225	2,826,702.34
Vente	XS3206365150	AXA 5.125 PERP	20251014	2,089,500.00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 277 471 452,39**

- o Change à terme : 27 365 943,77
- o Future : 80 076 260,89
- o Options :
- o Swap : 170 029 247,73

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
	765 370,68
Total	765 370,68

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds prend actuellement un engagement minimal de 0% concernant les investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables au sens de la Taxonomie.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de la valeur en risque absolue, dite VAR absolue.

La valeur en risque est étendue sur une période de vingt jours ouvrables avec un intervalle de confiance à 95% et avec une limite en risque maximum de 6% de la valeur de marché de son actif net.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les collaborateurs sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne doit pas remettre en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres en vue d'une gestion saine et prudente. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés à l'article 319-10,I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujettie à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200 000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante :

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le Conseil de surveillance effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

Rapport quantitatif 2025

Divulgarion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	25	12	4
Rémunération fixe	2 349 120	1 220 000	423 120
Rémunération variable	616 400	388 900	96 000
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	2 965 520	1 608 900	519 120

Note : Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

39 rue du Colisée

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

5-7, rue des Italiens

75 009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régis par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le FCP) relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Ratana LYVONG
Associé

Signé par Ratana Lyvong
Le 20 juil. 2026

A stylized blue ink signature of Ratana Lyvong.

doc_dlnb
tx_DPV2LPO1bV1Z

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	34 558 203,63	26 532 912,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	34 558 203,63	26 532 912,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	8 073 260,03	4 079 581,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 073 260,03	4 079 581,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	58 360 321,72	66 218 641,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 360 321,72	66 218 641,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 852 086,77	3 466 011,68
OPCVM	960 248,04	35 559,45
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements	891 838,73	3 430 452,23
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	3 285 387,83	410 254,29
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	106 129 259,98	100 707 401,48
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 136 804,24	646 625,66
Comptes financiers	1 618 633,01	5 435 495,78
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 755 437,25	6 082 121,44
Total de l'actif I+II	110 884 697,23	106 789 522,92

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	96 868 783,74	93 153 883,41
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	5 804 701,32	11 926 009,29
Capitaux propres I	102 673 485,06	105 079 892,70
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	102 673 485,06	105 079 892,70
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	2 576 611,12	236 396,09
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 576 611,12	236 396,09
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	936 609,86	214 357,35
Concours bancaires	4 697 991,19	1 258 876,78
Sous-total autres passifs IV	5 634 601,05	1 473 234,13
Total Passifs : I+II+III+IV	110 884 697,23	106 789 522,92

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	407 901,35	398 068,44
Produits sur obligations	3 826 775,30	4 061 438,34
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	68 822,33	61 645,81
Produits sur instruments financiers à terme	38 286,56	
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	95 835,94	94 322,95
Sous-total produits sur opérations financières	4 437 621,48	4 615 475,54
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-38 270,67	10 002,91
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-231 309,24	-353 019,72
Sous-total charges sur opérations financières	-269 579,91	-343 016,81
Total revenus financiers nets (A)	4 168 041,57	4 272 458,73
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 553 616,30	-1 645 818,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 553 616,30	-1 645 818,02
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 614 425,27	2 626 640,71
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-109 295,45	-210 678,74
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 505 129,82	2 415 961,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 203 295,13	9 370 608,75
Frais de transactions externes et frais de cession	-348 559,20	-316 711,02
Frais de recherche	-33 693,33	-38 137,22
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 821 042,60	9 015 760,51
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-14 423,80	-846 114,34
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 806 618,80	8 169 646,17

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	479 041,82	1 544 260,55
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	8 268,71	4 755,16
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	487 310,53	1 549 015,71
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	5 642,17	-208 614,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	492 952,70	1 340 401,15
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	5 804 701,32	11 926 009,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à €STR capitalisé + 3%, minoré des frais de fonctionnement et de gestion réels, différents pour chaque catégorie de parts et pouvant s'élever au maximum à 0,60% pour la part J, à 0,80% pour la part I et à 1,55% pour la part R.

Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	207 354 536,69	150 756 749,81	115 685 467,32	105 079 892,70	102 673 485,06
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I en EUR					
Actif net	24 023 784,81	9 519 090,36	5 965 906,42	4 987 621,56	5 291 758,74
Nombre de titres	1 635,354	757,455	424,952	312,710	310,821
Valeur liquidative unitaire	14 690,26	12 567,20	14 039,01	15 949,67	17 025,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	223,21	-613,38	-495,37	1 235,53	465,07
Capitalisation unitaire sur revenu	200,57	298,56	373,48	473,17	529,25
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J en EUR					
Actif net	4 903 363,87	1 606 778,11	548 335,44	624 215,92	667 638,44
Nombre de titres	429,000	164,000	50,000	50,000	50,000
Valeur liquidative unitaire	11 429,75	9 797,42	10 966,70	12 484,31	13 352,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	173,42	-477,90	-386,35	966,10	364,69
Capitalisation unitaire sur revenu	176,23	252,83	311,96	393,78	440,29
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R en EUR					
Actif net	178 427 388,01	139 630 881,34	109 171 225,46	99 468 055,22	96 714 087,88
Nombre de titres	100 357,145	92 492,781	65 220,646	52 701,273	48 366,624
Valeur liquidative unitaire	1 777,92	1 509,64	1 673,87	1 887,39	1 999,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	27,16	-73,85	-59,41	146,77	54,66
Capitalisation unitaire sur revenu	12,98	24,20	32,90	42,66	47,93

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement, facturées à l'OPCVM,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICl).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème		
		Part R	Part I	Part J
Frais de gestion financière	Actif net	1,45% TTC maximum	0,70% TTC maximum	0,50% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC maximum	0,10% TTC maximum	0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Néant			
Commission de mouvement	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 4% par an 1		

¹ Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables réalisés par le Fonds sur l'exercice lorsque sa performance est supérieure à celle d'un OPC de référence (€STR + 4%) sur la période d'observation.

Méthode de calcul de la commission de surperformance

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC de référence à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 4% par an) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC de référence sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'OPC de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité : Néant

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/12/2022.

Période d'observation

La première période d'observation commencera au 01/01/2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Swing pricing

Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	105 079 892,70	115 685 467,32
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 967 145,78	6 306 667,23
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 296 331,82	-30 103 658,78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 614 425,27	2 626 640,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 821 042,60	9 015 760,51
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	487 310,53	1 549 015,71
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	102 673 485,06	105 079 892,70

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I		
Parts souscrites durant l'exercice	28,000	458 347,06
Parts rachetées durant l'exercice	-29,889	-496 536,01
Solde net des souscriptions/rachats	-1,889	-38 188,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	310,821	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,000	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R		
Parts souscrites durant l'exercice	3 885,097	7 508 798,72
Parts rachetées durant l'exercice	-8 219,746	-15 799 795,81
Solde net des souscriptions/rachats	-4 334,649	-8 290 997,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	48 366,624	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I FR0010622654	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 291 758,74	310,821	17 025,10
LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J FR0013304086	Capitalisation	Capitalisation	EUR	667 638,44	50,000	13 352,76
LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R FR0010172437	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96 714 087,88	48 366,624	1 999,60

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	SUISSE +/-	FRANCE +/-	CANADA +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	34 558,20	15 275,67	7 439,17	2 882,71	2 438,28	1 585,45
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	34 558,20					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	3 317,35	1 029,07	591,22	1 697,06	3 317,35	
PAYS-BAS	1 505,60		1 505,60		1 505,60	
LUXEMBOURG	1 045,36			1 045,36	1 045,36	
ETATS-UNIS	826,61		826,61		826,61	
ESPAGNE	813,60			813,60	813,60	
Autres	564,74	564,74			564,74	
Total	8 073,26	1 593,81	2 923,43	3 556,02	8 073,26	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	58 360,32	54 692,72	1 031,78	2 635,82	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 618,63				1 618,63
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-4 697,99				-4 697,99
Hors-bilan					
Futures	NA	2 669,96			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		57 362,68	1 031,78	2 635,82	-3 079,36

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations		705,57		753,27	7 420,36	20 490,54	28 990,58
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 618,63						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-4 697,99						
Hors-bilan							
Futures					13 242,24	-4 117,09	-6 455,19
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-3 079,36	705,57		753,27	20 662,60	16 373,45	22 535,39

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 CAD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	15 690,49	508,63	489,61	2 438,29	1 321,98
Obligations et valeurs assimilées	15 474,32				5 598,98
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	280,72				255,40
Comptes financiers	147,09	0,20	55,90	1,19	1 414,25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir			3 301,46		
Devises à livrer	-19 155,34	-3 429,42		-601,69	-940,99
Futures options swaps	32,28				18,32
Autres opérations	1 329,17				
Total	13 798,73	-2 920,59	3 846,97	1 837,79	7 667,94

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	3 167,70	2 704,23	2 201,32
Obligations et valeurs assimilées	34 869,12	23 487,71	3,50
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			29,25
Solde net	38 036,82	26 191,94	2 234,07

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)	2 925,33	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)	2 232,86	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		103,16
NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)		2 164,00
Dettes		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)		765,37

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	8 008,40
	Dépôts de garantie en espèces	893 269,34
	Coupons et dividendes en espèces	2 668,42
	Collatéraux	2 232 858,08
Total des créances		3 136 804,24
Dettes		
	Rachats à payer	20 125,11
	Frais de gestion fixe	139 750,53
	Frais de gestion variable	458,65
	Collatéraux	765 370,68
	Autres dettes	10 904,89
Total des dettes		936 609,86
Total des créances et des dettes		2 200 194,38

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 168,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 845,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 508 601,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions	CH0410027491	UBS ZCP 12-12-35	6 930 535,13
Obligations			6 930 535,13
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 930 535,13

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	2 505 129,82	2 415 961,97
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	2 505 129,82	2 415 961,97
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 505 129,82	2 415 961,97

Part LMDG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	164 502,33	147 966,89
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	164 502,33	147 966,89
Sommes distribuables au titre du revenu net	164 502,33	147 966,89
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	164 502,33	147 966,89
Total	164 502,33	147 966,89
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	22 014,86	19 689,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	22 014,86	19 689,00
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	22 014,86	19 689,00
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	22 014,86	19 689,00
Total	22 014,86	19 689,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 318 612,63	2 248 306,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 318 612,63	2 248 306,08
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 318 612,63	2 248 306,08
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 318 612,63	2 248 306,08
Total	2 318 612,63	2 248 306,08
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 806 618,80	8 169 646,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 806 618,80	8 169 646,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 806 618,80	8 169 646,17

Part LMDG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	144 555,74	386 365,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	144 555,74	386 365,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	144 555,74	386 365,55
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	144 555,74	386 365,55
Total	144 555,74	386 365,55
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part LMDG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	18 234,59	48 305,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	18 234,59	48 305,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	18 234,59	48 305,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	18 234,59	48 305,34
Total	18 234,59	48 305,34
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 643 828,47	7 734 975,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 643 828,47	7 734 975,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 643 828,47	7 734 975,28
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 643 828,47	7 734 975,28
Total	2 643 828,47	7 734 975,28
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			34 558 203,63	33,66
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 558 203,63	33,66
Banques commerciales			9 074 723,55	8,85
BANK HAPOLIM BM	ILS	30 028	578 001,50	0,56
SOCIETE GENERALE SA	EUR	7 531	517 530,32	0,50
UBS ZCP 12-12-35	EUR	24 461	6 930 535,13	6,77
UNICREDIT SPA	EUR	7 539	534 665,88	0,52
WELLS FARGO & CO	USD	6 477	513 990,72	0,50
Biens de consommation durables			484 025,03	0,47
WHIRLPOOL CORP	USD	7 880	484 025,03	0,47
Boissons			673 474,17	0,66
COCA-COLA CO/THE	USD	11 314	673 474,17	0,66
Conglomérats industriels			514 411,65	0,50
SIEMENS AG-REG	EUR	2 151	514 411,65	0,50
Construction et ingénierie			1 555 090,43	1,51
FERROVIAL SE	EUR	12 692	702 375,28	0,68
VINCI SA	EUR	7 103	852 715,15	0,83
Crédit à la consommation			1 005 790,24	0,98
AMERICAN EXPRESS CO	USD	3 193	1 005 790,24	0,98
Distribution spécialisée			508 635,79	0,50
AVOLTA AG	CHF	10 040	508 635,79	0,50
Divertissement			489 608,78	0,48
NINTENDO CO LTD	JPY	8 507	489 608,78	0,48
Eau			414 828,41	0,40
IREN LTD	USD	12 899	414 828,41	0,40
Electricité			743 976,65	0,72
TAURON POLSKA ENERGIA SA	PLN	363 500	743 976,65	0,72
Equipements électriques			485 538,30	0,47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 067	485 538,30	0,47
Gestion et promotion immobilière			506 315,56	0,49
GEK TERNA SA	EUR	19 918	506 315,56	0,49
Industrie aérospatiale et défense			2 822 635,93	2,75
AIRBUS SE	EUR	4 451	883 078,40	0,86
HOWMET AEROSPACE INC	USD	5 228	912 635,33	0,89
SAFRAN SA	EUR	3 453	1 026 922,20	1,00
Logiciels			2 973 119,42	2,90
APPROVIN CORP-CLASS A	USD	2 230	1 279 423,22	1,25
FAIR ISAAC CORP	USD	456	656 411,70	0,64
MICROSOFT CORP	USD	2 519	1 037 284,50	1,01

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			1 373 014,65	1,34
GE AEROSPACE	USD	5 235	1 373 014,65	1,34
Marchés de capitaux			1 281 235,68	1,25
AZIMUT HOLDING	EUR	14 523	519 052,02	0,51
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	USD	655	126 120,06	0,12
EUROBANK SA	EUR	185 712	636 063,60	0,62
Médias et services interactifs			1 974 822,26	1,92
ALPHABET INC-CL A	USD	7 410	1 974 822,26	1,92
Métaux et minerais			2 279 297,16	2,22
ALLIED GOLD CORP	CAD	35 086	685 418,16	0,67
DPM METALS INC	CAD	60 490	1 593 879,00	1,55
Multi utilities			158 986,02	0,15
HUT 8 CORP	CAD	4 055	158 986,02	0,15
Ordinateurs et périphériques			1 191 420,17	1,16
APPLE INC	USD	5 147	1 191 420,17	1,16
Producteur et commerce d'énergie indépendants			362 559,29	0,35
NRG ENERGY INC	USD	2 674	362 559,29	0,35
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			557 062,45	0,54
NVIDIA CORP	USD	3 508	557 062,45	0,54
Services financiers diversifiés			2 432 489,34	2,37
MOODY'S CORP	USD	1 602	696 821,24	0,68
S&P GLOBAL INC	USD	1 174	522 389,77	0,51
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	4 063	1 213 278,33	1,18
Vente par correspondance			695 142,70	0,68
AMAZON.COM INC	USD	3 537	695 142,70	0,68
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			8 073 260,03	7,86
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 073 260,03	7,86
Banques commerciales			1 045 363,20	1,02
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	1 600 000	1 045 363,20	1,02
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 029 073,50	1,00
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	10 500	1 029 073,50	1,00
Distribution spécialisée			564 736,32	0,55
WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV	GBP	500 000	564 736,32	0,55
Divertissement			591 223,89	0,58
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	600 000	591 223,89	0,58
Equipements électriques			848 499,14	0,83
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	800 000	848 499,14	0,83
Produits chimiques			826 608,20	0,81
SASOL FINANCING USA LLC 4.5% 08-11-27	USD	1 000 000	826 608,20	0,81

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			813 602,22	0,79
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	900 000	813 602,22	0,79
Services financiers diversifiés			1 505 603,56	1,45
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	1 600 000	1 505 603,56	1,45
Soins et autres services médicaux			848 550,00	0,83
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	20 000	848 550,00	0,83
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			58 360 321,72	56,85
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			58 360 321,72	56,85
Assurance			9 963 510,38	9,70
AEGON NV 5.625% PERP	EUR	800 000	828 211,23	0,81
AEGON NV USI10R+0.38694% PERP	USD	900 000	558 267,28	0,54
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	800 000	738 667,89	0,72
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	EUR	600 000	539 058,24	0,53
AVIVA 4.625% 28-08-56	EUR	700 000	737 790,60	0,72
AVIVA 7.75% PERP	GBP	600 000	739 711,39	0,72
AXA 5.125% PERP EMTN	EUR	900 000	910 462,20	0,88
CNP ASSURANCES 4.875% 16-07-54	EUR	700 000	747 007,35	0,73
CNP ASSURANCES 5.5% PERP EMTN	EUR	600 000	615 963,65	0,60
LA MONDIALE 4.375% 20-10-35	EUR	600 000	606 624,08	0,59
LA MONDIALE 6.75% 31-12-49	EUR	800 000	875 013,43	0,85
NN GROUP NV 5.75% PERP	EUR	700 000	725 935,85	0,71
SCOR 4.522% 10-09-55	EUR	500 000	518 212,86	0,50
SCOR 5.25% PERP	USD	1 000 000	822 584,33	0,80
Banques commerciales			10 385 393,82	10,11
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	800 000	841 641,48	0,82
BBVA 5.625% PERP	EUR	800 000	802 102,13	0,78
CAIXABANK 6.25% PERP	EUR	600 000	638 357,35	0,62
CA ZCP 09-07-35 EMTN	EUR	700 000	657 041,00	0,64
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30-06-37	EUR	600 000	618 221,71	0,60
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	600 000	710 673,25	0,69
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	600 000	676 685,05	0,66
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	EUR	500 000	525 728,08	0,51
ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN	EUR	800 000	844 888,46	0,82
INTE 7.778% 20-06-54	USD	700 000	712 558,55	0,69
International Bank for Reconstruction an 8.5% 06-04-26	MXN	14 000 000	705 573,42	0,69
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 10.0% 17-10-29	BRL	6 000 000	900 972,34	0,88
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	EUR	700 000	724 957,10	0,71
TORONTO DOMINION BANK 3.357% 22-09-32	EUR	500 000	499 506,13	0,49
TORONTO DOMINION BANK 4.03% 23-01-36	EUR	500 000	526 487,77	0,51
Biens de consommation durables			726 909,34	0,71
PETROBRAS GLOBAL FINANCE BV 6.5% 03-07-33	USD	800 000	726 909,34	0,71
Boissons			678 913,25	0,66
ABIBB 8.2 01/15/39	USD	600 000	678 913,25	0,66

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Composants automobiles			1 845 026,10	1,80
FORVIA 5.625% 15-06-30	EUR	800 000	836 615,00	0,81
SCHAEFFLER AG 4.5% 12-05-32	EUR	1 000 000	1 008 411,10	0,99
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			762 269,16	0,74
RALLYE 0.0% 28-02-32 EMTN DEFAULT	EUR	1 200 000	3 498,00	0,00
TEREOS FINANCE GROUPE I 5.75% 30-04-31	EUR	800 000	758 771,16	0,74
Electricité			2 368 134,37	2,31
CONTACT ENERGY 3.537% 03-11-32	EUR	691 000	688 502,34	0,67
EDF 9.125% PERP	USD	600 000	594 624,08	0,58
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	EUR	800 000	798 308,82	0,78
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.996% 15-05-56	EUR	286 000	286 699,13	0,28
Equipements et fournitures médicaux			729 521,62	0,71
CVS HEALTH 7.0% 10-03-55	USD	800 000	729 521,62	0,71
Grands magasins et autres			800 895,12	0,78
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	800 000	800 895,12	0,78
Industrie aérospatiale et défense			690 454,35	0,67
AIRBUS GROUP SE 2.375% 07-04-32	EUR	700 000	690 454,35	0,67
Infrastructure de transports			705 759,67	0,69
SIMPAR EUROPE 5.2% 26-01-31	USD	1 000 000	705 759,67	0,69
Marchés de capitaux			858 133,41	0,84
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	800 000	858 133,41	0,84
Matériaux de construction			715 409,66	0,70
CEMEX SAB DE CV 7.2% PERP	USD	788 000	715 409,66	0,70
Media			727 967,77	0,71
PARAMOUNT GLOBAL 6.375% 30-03-62	USD	900 000	727 967,77	0,71
Métaux et minerais			473 511,69	0,46
MARCO MINERACAO AUTRE V+0.0% 30-06-31	USD	546 621	473 511,69	0,46
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			810 621,86	0,79
EUROFINS SCIENTIFIC SE 3.875% 05-02-33	EUR	800 000	810 621,86	0,79
Pétrole et gaz			3 101 985,89	3,02
ECOPETROL 8.875% 13-01-33	USD	800 000	754 807,88	0,74
GAZPROM 3.897% PERP	EUR	1 400 000	802 023,68	0,78
PUMA INTL FINANCING 7.75% 25-04-29	USD	800 000	714 167,86	0,70
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 4.5% PERP	EUR	800 000	830 986,47	0,80
Produits alimentaires			832 583,34	0,81
ULKER GIDA AS 7.875% 08-07-31	USD	900 000	832 583,34	0,81
Produits chimiques			1 018 610,21	0,99
BRASKEM NETHERLANDS FINANCE BV 8.0% 15-10-34	USD	800 000	277 346,27	0,27
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15-04-31	EUR	750 000	741 263,94	0,72
Produits pharmaceutiques			1 313 342,75	1,28
BAYER 7.0% 25-09-83	EUR	700 000	770 395,98	0,75
BRISTOL MYERS 4.125% 15-06-39	USD	700 000	542 946,77	0,53

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			10 272 891,05	10,01
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEM 1.0% 14-03-31	EUR	800 000	743 004,00	0,72
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	EUR	800 000	835 344,00	0,81
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.75% 01-02-33	EUR	800 000	951 100,00	0,93
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.25% 11-03-33	EUR	1 000 000	854 812,74	0,83
QUEBEC MONTREAL 0.25% 05-05-31	EUR	900 000	784 353,45	0,76
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 1.7% 15-08-32	EUR	800 000	762 341,92	0,74
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.375% 18-09-33	EUR	900 000	982 245,95	0,96
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 31-10-34	EUR	800 000	820 652,60	0,80
UNITED KINGDOM GILT 0.5% 22-10-61	GBP	3 000 000	903 217,80	0,88
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.625% 15-04-30	USD	3 000 000	2 635 818,59	2,58
Services de télécommunication diversifiés			1 718 574,40	1,67
ALTICE FRANCE 4.75% 15-10-30	EUR	500 000	477 116,53	0,46
ALTICE HOLDINGS 1 10.0% 10-10-33	USD	500 000	402 545,87	0,39
UNITED GROUP BV 6.5% 31-10-31	EUR	800 000	838 912,00	0,82
Services de télécommunication mobile			1 499 631,60	1,46
AMERICA MOVIL 10.125% 22-01-29	MXN	20 110 000	1 031 509,66	1,00
SOFTBANK GROUP 6.5% 29-10-62	EUR	500 000	468 121,94	0,46
Services financiers diversifiés			3 845 637,14	3,75
ASTON MARTIN CAPITAL 10.0% 31-03-29	USD	500 000	402 324,02	0,39
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	400 000	421 833,33	0,41
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.75% 14-05-36	EUR	800 000	797 387,01	0,78
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL ZCP 12-04-27	TRY	55 000 000	753 266,01	0,73
RUMO LUXEMBOURG SARL 4.2% 18-01-32	USD	800 000	639 141,73	0,62
SOGECAP 6.25% PERP	EUR	800 000	831 685,04	0,82
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			828 553,56	0,81
UNIBAIL RODAMCO SE 4.75% PERP	EUR	800 000	828 553,56	0,81
Transport maritime			686 080,21	0,67
CMA CGM 4.875% 15-01-32	EUR	700 000	686 080,21	0,67
TITRES D'OPC			1 852 086,77	1,80
OPCVM			960 248,04	0,93
Gestion collective			960 248,04	0,93
H2O MULTIBONDS NEUR	EUR	4 215,1268	960 248,04	0,93
Autres OPC et fonds d'investissement			891 838,73	0,87
Gestion collective			891 838,73	0,87
ISHARES MBS ETF	USD	11 000	891 838,73	0,87
Total			102 843 872,15	100,17

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/AUD/EUR/20260326		-2 903,07	EUR	422 489,71	AUD	-425 392,78
V/CAD/EUR/20260326		-3 577,98	EUR	598 109,38	CAD	-601 687,36
V/CHF/EUR/20260326		-16 405,78	EUR	3 413 016,96	CHF	-3 429 422,74
V/EUR/JPY/20260326		-40 198,26	JPY	3 301 457,55	EUR	-3 341 655,81
V/GBP/EUR/20260326		-2 258,21	EUR	513 347,61	GBP	-515 605,82
V/USD/EUR/20260326		-37 812,60	EUR	19 117 522,56	USD	-19 155 335,16
Total		-103 155,90		27 365 943,77		-27 469 099,67

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 0326	-50	152 331,94		-5 023 628,08
EURO BOBL 0326	114		-23 940,00	13 242 240,00
EURO BTP 0326	147		-47 040,00	17 666 460,00
EURO BUND 0326	-82	24 020,00		-10 460 740,00
EURO-OAT 0326	-164	100 040,00		-19 776 760,00
LONG GILT FUT 0326	100		-23 501,12	10 464 410,47
US 10YR NOTE 0326	-21	18 439,48		-2 010 462,34
XEUR FGBX BUX 0326	-13	23 400,00		-1 431 560,00
Sous-total 1.		318 231,42	-94 481,12	2 669 960,05
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		318 231,42	-94 481,12	2 669 960,05

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
CDX NA HY SERIE 45 V	17 029 247,73	1 329 166,84		17 029 247,73
ITRAXX EUROPE S44 V1	68 000 000	1 596 164,00		68 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-17 000 000		-1 910 426,00	-17 000 000,00
ITRAXX SUB S44 V1 5Y	-68 000 000		-253 572,00	-68 000 000,00
Sous-total 4.		2 925 330,84	-2 163 998,00	29 247,73
Total		2 925 330,84	-2 163 998,00	29 247,73

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	102 843 872,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-103 155,90
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	223 750,30
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	761 332,84
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 797 262,82
Autres passifs (-)	-5 849 577,15
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	102 673 485,06

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) I	EUR	310,821	17 025,10
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) J	EUR	50,000	13 352,76
Part LMdG OPPORTUNITIES MONDE 50 (EUR) R	EUR	48 366,624	1 999,60

6. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) - R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010172437

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10 novembre 2025

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à l'ESTR capitalisé + 3%, minoré des frais de fonctionnement et de gestion réels, différents pour chaque catégorie de parts et pouvant s'élever au maximum à 0,60% pour la part J, à 0,80% pour la part I et à 1,55% pour la part R.

Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des titres détenus par le fonds suit un processus consistant d'abord à réduire son univers d'investissement en suivant une approche en sélectivité à partir de critères extra-financiers (ESG), puis à juger du caractère innovant des valeurs de l'univers, et enfin à procéder à l'analyse financière des entreprises éligibles pour identifier les opportunités d'investissement les plus attractives.

L'approche d'analyse extra-financière est une approche dite "Best-in-Class" identifie ainsi les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le fonds va exclure les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux, les entreprises dont la notation liée aux controverses très sévères et les entreprises les moins bien notées.

Le fonds est investi en actions d'émetteurs européens, actions d'émetteurs

américains, univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB). Le taux d'analyse, de notation extra-financière du fonds est supérieur à 90%. Ce taux s'entend à l'exclusion des obligations et

autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et de liquidités détenues à titre accessoire.

Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il

est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds. Enfin, l'univers d'investissement étant segmenté par classe d'actifs, il peut potentiellement y avoir des incohérences

en matière de sélection d'émetteurs au sein des différentes classes d'actifs.

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés

organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Dépositaire : CACEIS BANK

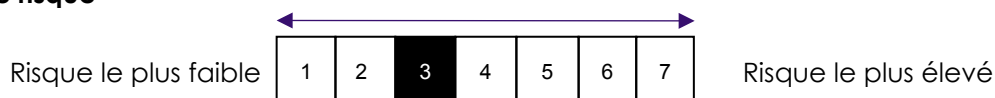
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com.

Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et dans les marchés émergents.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 530 EUR	6 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,71 %	-16,84 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 990 EUR	8 540 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,10 %	-7,59 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050 EUR	10 290 EUR
	Rendement annuel moyen	0,45 %	1,46 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 EUR	11 350 EUR
	Rendement annuel moyen	18,14 %	6,55 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2020 et janvier 2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2015.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	488 EUR	772 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	3,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,2 % avant déduction des coûts et de 1,5 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,73% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	173 EUR
Coûts de transaction	0,6 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	61 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence ESTR + 4% de 10.00 %.	3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) - J

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0013304086

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10 novembre 2025

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à l'ESTR capitalisé + 3%, minoré des frais de fonctionnement et de gestion réels, différents pour chaque catégorie de parts et pouvant s'élever au maximum à 0,60% pour la part J, à 0,80% pour la part I et à 1,55% pour la part R.

Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des titres détenus par le fonds suit un processus consistant d'abord à réduire son univers d'investissement en suivant une approche en sélectivité à partir de critères extra-financiers (ESG), puis à juger du caractère innovant des valeurs de l'univers, et enfin à procéder à l'analyse financière des entreprises éligibles pour identifier les opportunités d'investissement les plus attractives.

L'approche d'analyse extra-financière est une approche dite "Best-in-Class" identifie ainsi les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le fonds va exclure les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux, les entreprises dont la notation liée aux controverses très sévères et les entreprises les moins bien notées.

Le fonds est investi en actions d'émetteurs européens, actions d'émetteurs

américains, univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB). Le taux d'analyse, de notation extra-financière du fonds est supérieur à 90%. Ce taux s'entend à l'exclusion des obligations et

autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et de liquidités détenues à titre accessoire.

Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il

est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds. Enfin, l'univers d'investissement étant segmenté par classe d'actifs, il peut potentiellement y avoir des incohérences

en matière de sélection d'émetteurs au sein des différentes classes d'actifs.

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés

organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Dépositaire : CACEIS BANK

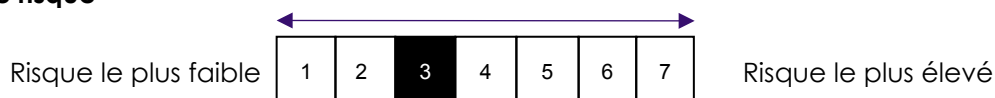
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com.

Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et dans les marchés émergents.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 530 EUR	6 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,73 %	-16,84 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 060 EUR	8 650 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,36 %	-6,99 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120 EUR	10 420 EUR
	Rendement annuel moyen	1,23 %	2,06 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 880 EUR	11 450 EUR
	Rendement annuel moyen	18,76 %	6,98 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre août 2018 et août 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2020 et mars 2022.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	554 EUR	928 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	4,4%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,5 % avant déduction des coûts et de 2,1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,78% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	78 EUR
Coûts de transaction	0,6 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	61 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence ESTR + 4% de 10.00 %.	165 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) - I

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0010622654

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10 novembre 2025

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à l'ESTR capitalisé + 3%, minoré des frais de fonctionnement et de gestion réels, différents pour chaque catégorie de parts et pouvant s'élever au maximum à 0,60% pour la part J, à 0,80% pour la part I et à 1,55% pour la part R.

Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des titres détenus par le fonds suit un processus consistant d'abord à réduire son univers d'investissement en suivant une approche en sélectivité à partir de critères extra-financiers (ESG), puis à juger du caractère innovant des valeurs de l'univers, et enfin à procéder à l'analyse financière des entreprises éligibles pour identifier les opportunités d'investissement les plus attractives.

L'approche d'analyse extra-financière est une approche dite "Best-in-Class" identifie ainsi les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le fonds va exclure les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux, les entreprises dont la notation liée aux controverses très sévères et les entreprises les moins bien notées.

Le fonds est investi en actions d'émetteurs européens, actions d'émetteurs

américains, univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB). Le taux d'analyse, de notation extra-financière du fonds est supérieur à 90%. Ce taux s'entend à l'exclusion des obligations et

autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics et de liquidités détenues à titre accessoire.

Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il

est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds. Enfin, l'univers d'investissement étant segmenté par classe d'actifs, il peut potentiellement y avoir des incohérences

en matière de sélection d'émetteurs au sein des différentes classes d'actifs.

Le Fonds peut intervenir en exposition comme en couverture sur les marchés réglementés autorisés, ainsi que sur tous marchés

organisés ou de gré à gré, qui présentent une liquidité et une position ouverte qui lui paraissent suffisantes et des conditions d'accès satisfaisantes.

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

Dépositaire : CACEIS BANK

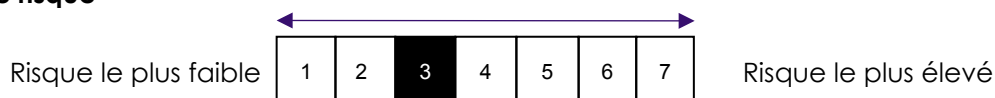
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com.

Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de crédit, le risque de taux, le risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs et dans les marchés émergents.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 530 EUR	6 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,72 %	-16,84 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 050 EUR	8 630 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,52 %	-7,12 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120 EUR	10 390 EUR
	Rendement annuel moyen	1,17 %	1,93 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 900 EUR	11 440 EUR
	Rendement annuel moyen	18,96 %	6,97 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre juillet 2015 et juillet 2017.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre mars 2020 et mars 2022.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	439 EUR	674 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,4%	3,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,2 % avant déduction des coûts et de 1,9 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.5 % : du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a pas de commission de rachat pour cet OPCVM.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,98% de la valeur de votre placement par an. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation.	98 EUR
Coûts de transaction	0,6 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	61 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence ESTR + 4% de 10.00 %.	30 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/reclamations

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Limite méthodologique : le fonds est dépendant des informations fournies par le fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, la méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition à certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le fonds.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

ANNEXES

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 (EUR)

Identifiant d'entité juridique: UBS La Maison de Gestion - 9695000S6UHSY8EP5F48

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☐ Oui ● ●	☒ Non ● ●
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives ont été appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global a été utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes

Les indicateurs de durabilité se basent sur des filtres d'exclusions normatives et sectorielles qui sont :

- Les violations sévères du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact » ;
- Les armes controversées (armes à sous-munition, l'utilisation de munitions au phosphore blanc, les mines anti-personnel, les armes chimiques et biologiques ;
- Les émetteurs dont la production de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires ;
- Les émetteurs dont l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux représentent respectivement 20% du chiffre d'affaires ;
- Le fonds a exclu également les entreprises impliquées dans une controverse très sévère dont la notation liée aux controverses est de 0 (sur une échelle de 0 à 10).

De plus, le score ESG global fourni par l'agence de notation MSCI a été utilisé pour réduire l'univers d'investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées, permettant de prendre en compte de nombreux indicateurs de durabilité.

Cette application des différents filtres d'exclusion (exclusions globales, controverses, exclusion des 20% les moins bien notés) a eu pour finalité d'imposer un seuil de notation ESG au-dessus duquel l'investissement était possible.

Enfin, au moins 91.3% du portefeuille a été investi sur des valeurs notées ESG et dont la note était supérieure au seuil de notation ESG évoqué précédemment.

De plus 56.5% du portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

● *... et par rapport aux périodes précédentes?*

En 2023, plus de 90% du portefeuille était investi sur des valeurs notées ESG. En 2024, 92.25% du portefeuille a été investi sur des valeurs notées ESG et dont la notation était supérieure au seuil.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Non applicable



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Non applicable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	ISIN	Secteur	% d'actifs
Alphabet Inc.	US02079K3059	Technologies de l'Information	1.96%
Dpm Metals Inc.	CA26139R1091	Matériaux	1.59%
0.100% Merrill Lynch	XS2938565673	Finance	1.50%
General Electric Co.	US3696043013	Utilities	1.38%
Applovin Corp.	US03831W1080	Technologies de l'Information	1.31%
VISA Inc. A	US92826C8394	Finance	1.21%
Apple Inc.	US0378331005	Technologies de l'Information	1.19%
Microsoft Corp.	US5949181045	Technologies de l'Information	1.04%
6.547% Mitsubishi	XS0413650218	Industrie	1.03%
10.125% America Móvil	XS2793263935	Télécommunication	1.03%

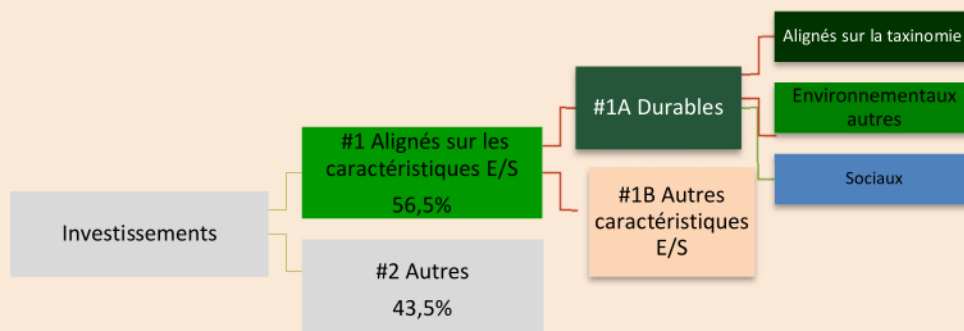
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
31/12/2024 –
31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Au 31/12/2025, 56,5% de votre portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'allocation d'actifs du fonds LMdG OPPORTUNITES MONDE 50 était composée d'actions, d'obligations et de fonds investis dans différents secteurs (Finance, Industrie, Energies, Matériaux, Consommation Discrétionnaire, Biens de consommation, Santé, Services de communication, Informations et Technologies).

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



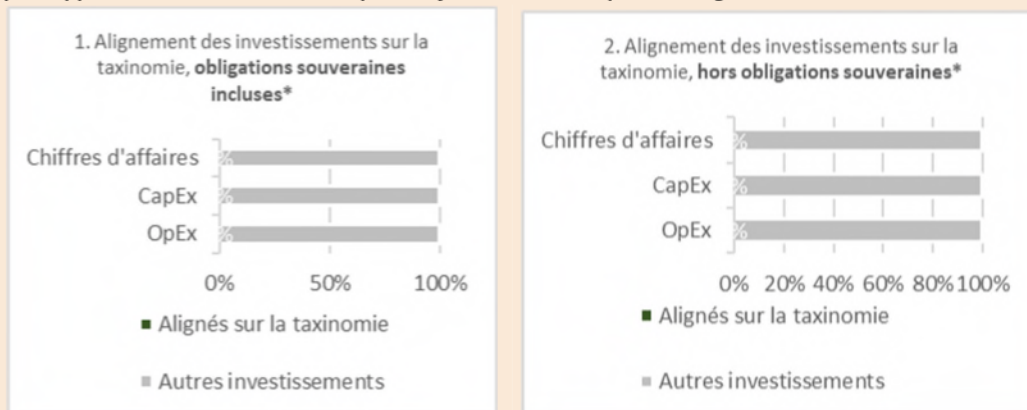
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pour le moment, les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines. .



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissement durables sur le plan social?

En principe, tous nos investissements ont poursuivi des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Aucune proportion minimale n'a cependant été fixée pour les investissements durables en matière sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La finalité des investissements appartenant à la catégorie « #2 Autres » était double :

- Investir sur des valeurs qui ne sont pas présentes dans l'univers d'investissement mais dont la notation est supérieure à la notation du seuil d'exclusion. Ces valeurs disposent des mêmes garanties environnementales ou sociales que les valeurs présentes dans l'univers d'investissement de par le fait que leur note est supérieure au seuil d'exclusion des 20% d'entreprises les moins bien notées de l'univers.
- Investir sur des valeurs appartenant à l'univers d'investissement mais non-notées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et ont, entre autres, des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, les titres investis ont fait l'objet du processus habituel de sélection.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.